

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composants :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présent : 36

N°163

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 20 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 septembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Mme Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, KOUAME AkouaMarie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI MohamedFathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Patrick LE HYARIC
Madame Thérèse MBONDO
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Benoît LOGRE
Madame Nadia LENOURY

Madame Maria MERCADER Y PUIG
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leïla TLILI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/

OBJET : Dotation Politique de la Ville pour l'année 2016. Approbation définitive des opérations et du montant de la subvention. Approbation de la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune. Approbation du plan de financement et autorisation de signature

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre du préfet de la Seine-Saint-Denis du 24 février 2017 informant la Ville de son éligibilité à la Dotation Politique de la Ville ;

Vu la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 fixant que les actions éligibles à un financement doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs du contrat de Ville signé en 2015, d'une part entre l'Etat et, d'autre part, la Ville et le EPT Plaine Commune ;

Vu la délibération n°65 du 27 avril 2017 du Conseil Municipal relative à la « *Dotation Politique de la Ville pour l'année 2017* » ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers est éligible à la Dotation Politique de la Ville (DPV) qui remplace la Dotation de Développement Urbain (DDU) ;

Considérant que la Préfecture de la Seine-Saint-Denis a décidé d'octroyer la somme de 2 669 699 € (deux millions six cent soixante-neufs mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros) à la ville d'Aubervilliers pour l'année 2017 au titre de la DPV ;

Considérant que la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune règle les modalités, notamment, relatives au paiement de cette aide financière.

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE la répartition financière de la DPV sur les huit opérations suivantes pour un montant total de 2 669 699 € (deux millions six cent soixante-neufs mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros):

- | | |
|---|-------------|
| - Réaménagement de l'accueil social du CCAS : | 241 150 €; |
| - Reconstruction du bâtiment réfectoire groupe scolaire Valles/Varlin : | 438 400 € ; |
| - Création d'un espace jeunesse dans le quartier du Landy : | 318 051 € ; |
| - Déploiement des tableaux numériques dans les classes de CM2 : | 136 400 € ; |
| - Reconstruction de la cour d'école maternelle J.J Rousseau : | 306 600 € ; |

- Acquisition foncière pour l'extension du groupe scolaire Macé/Condorcet: 534 400 € ;
- Etanchéité des toitures terrasse/groupe scolaire Robespierre/Babeuf/St Just :437 877 € ;
- Réalisation de terrains familiaux pour les gens du voyage, sis 80 rue du Port, 22 rue du chemin Vert, 85 rue Heurtault : 256 821 €.

APPROUVE le plan de financement des opérations tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

Reçu en préfecture le : 22/09/17
Publié le : 22/09/17
Certifié exécutoire : 22/09/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvia ROZENBERG

